

Action n° 1	<b>Garantir à une échelle infra départementale un accès facilité aux administrations par la création de structures mutualisées</b>		
Orientation stratégique	<b>Permettre un accès égalitaire aux services publics dans tous les territoires</b>		
Objectif opérationnel	<b>Assurer aux usagers une mission de service public coordonnée et mutualisée</b>		
Porteur de l'action	<b>Etat MDA</b>	Document de référence	
Partenaires associés	EPCI, Communes, Maison Départementale de l'Autonomie, Associations locales, Services déconcentrés de l'Etat		
Publics ciblés	Tous les Euréliens		
Présentation de l'action	<p><b>1. Maison de l'Etat (MDE)</b>  Une Maison de l'Etat est, avec les Maison de Services au Public un des deux types de regroupement de services publics de proximité garantissant à une échelle infra départementale un accès facilité aux administrations vis à vis de l'utilisateur et de la cohésion sociale et territoriale.  Elle accueille des services via des missions de plein exercice ou via des permanences, qu'ils soient de l'Etat, des Collectivités, des opérateurs.  Une Maison de l'Etat fut créée à la sous-préfecture de Châteaudun  un axe central d'animation territoriale tourné vers 2 orientations :  -renforcer et suivre l'emploi et le développement économique de manière plus pragmatique  -apporter plus de cohésion sociale et contribuer à améliorer un service de proximité au monde rural  Des locaux optimisés par le partage de plus de 100 m<sup>2</sup> (vacants) pour des partenaires multiples (17) qui viendront s'installer soit de manière permanente (tel que la MSA), soit de manière journalière ( Pôle emploi, UD-Directe, Milos, BGE-ISMER, STAP, CPIB, écrivain public, etc...) ou sous forme de missions.  Un projet de création de MDE à Nogent-le-Rotrou est à mener en parallèle à celui de Châteaudun</p> <p><b>2. Les Maisons de Services au Public (MSAP)</b>  Les Maisons de services au public sont constituées autour d'une structure porteuse - Communes, EPCI à fiscalité propre ou groupe La Poste - qui réunit plusieurs opérateurs. Elles sont composées à minima de deux opérateurs dans le champs social et de l'emploi ( Pôle emploi, Caisses d'assurance maladie, retraite, d'allocations familiales, La Poste, La mutualité sociale agricole). De l'information transversale de premier niveau à l'accompagnement de l'utilisateur dans des démarches spécifiques, les MSAP articulent présence humaine et outils numériques. Des animateurs accompagnent l'utilisateur dans ses démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.  Le département d'Eure-et-Loir compte en 2018, 13 MSAP, le diagnostic met en exergue le faible maillage de MSAP sur l'Est du département, cette action vise donc à conforter le maillage en MSAP sur l'ensemble du département. De plus, en lien avec le Conseil départemental, l'objectif est d'améliorer l'équipement numérique des MSAP et d'y déployer des points numériques (aide aux usagers dans leurs démarches administratives). 4 nouveaux projets sont à l'étude en 2018 pour assurer la couverture du territoire dans le Thymerais et la zone en proximité de la frange francilienne.</p>		
	<p><b>3. La Maison de l'Autonomie</b>  La MDA est un guichet unique pour les personnes en situation de perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap en mutualisant des moyens humains et matériels. Les équipes sont constituées de Conseillers en autonomie et de professionnels médico-sociaux. La MDA dispose de 4 antennes sur le territoire : Chartres, Dreux, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou. Les conseillers assurent également une permanence de proximité dans plus d'une vingtaine de communes d'Eure-et-Loir, et peuvent se rendre à domicile pour évaluer les besoins et accompagner dans leurs démarches les euréliens concernés.</p> <p><b>4. Le réseau de proximité de la CAF</b>  Création de labels « points relais CAF » et « Point Numérique CAF » LE Label Point Relais CAF est attribué à des partenaires qui assurent des fonctions de facilitation numérique et administrative. Les Points numériques CAF ont pour objectif de proposer aux allocataires un accompagnement dans l'utilisation de services dématérialisés, en particulier le site CAF.fr. Possibilité d'accompagnement aux téléprocédures. Les structures labellisées sont des centres sociaux, des associations caritatives qui accueillent et/ou regroupent différents e-services structurants (pôle, emploi, CPAM, CARSAT).</p> <p><b>5- Guichet Unique</b>  Ce système désigne un premier accueil inconditionnel de proximité. Il vise l'ensemble des processus visant à offrir aux citoyens un panel d'informations (réglementaires, pratiques...) et la possibilité d'effectuer des démarches en ligne (services et formalités administratives pour les cartes d'identité, passeport. Le guichet</p>		
Indicateurs d'évaluation	Déployer un premier accueil de proximité cohérent Concordance entre les territoires en déficit et l'implantation des MSAP et MDE et production d'une cartographie. Nombre de "structures" créées. Nombre de personnes reçues dans les "structures" (statistiques détaillées de fréquentation pour les MSAP). Nombre d'opérateurs présents au sein des "structures" Améliorer la relation à l'utilisateur.		
Moyens de mise en œuvre	<p><u>Compléter la gamme de services proposés au sein des MSAP en mobilisant largement</u>  Pour Favoriser l'itinérance des services : En 2018, la MDA d'Eure et Loir, un partenariat coopératif s'est conclu entre la CARSAT Centre Val de Loire et la SAS Solutions Vie Pratique pour offrir, un service de proximité accessible aux seniors isolés à bord du « Bus Numérique » spécialement aménagé à leur attention. Le « Bus Numérique a pour vocation d'accompagner les seniors-retraités dans leurs apprentissages au numérique pour développer et favoriser, dans le cadre du « Bien Vieillir », le lien social et ainsi, pour les institutions d'être au plus près de leurs ressortissants.</p> <p>Ce partenariat s'est élargi auprès de la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire, la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine, la Caisse du Régime Social des Indépendants Centre Val de Loire, le Comité Régional de Coordination de l'Action Sociale Agric-Arrco. Cette expérimentation est menée durant 12 mois, elle permettra d'évaluer la pertinence de ce dispositif novateur, visant à réduire la fracture numérique sur le territoire.</p> <p><u>Expérimenter une offre de service itinérante adossée à un service de délivrance de produits alimentaires en circuits courts.</u></p>		
Calendrier de mise en œuvre	2017/2018/2019		

Action n° 2	<b>Assurer une présence postale optimale</b>		
Orientation stratégique	<b>Permettre un accès égalitaire aux services publics dans tous les territoires</b>		
Objectif opérationnel	<b>Assurer aux usagers une mission de service public coordonnée et mutualisée</b>		
Porteur de l'action	<b>La Poste</b>	Document de référence	Contrat de présence postale territoriale 2017-2019
Partenaires associés	Communes, Associations locales, Services déconcentrés de l'Etat		
Publics ciblés	Tous les Euréliens		
Présentation de l'action	<p>Au titre de sa mission d'aménagement du territoire, La Poste est soumise par la loi à des règles d'accessibilité (90 % de la population à moins de 5 km d'un point de contact de La Poste) et d'adaptabilité. En Eure et Loir, ce taux est de 92,1%. La Commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT), instance de concertation entre La Poste et les territoires, veille à la bonne application des dispositions du contrat, ainsi que sur les conditions d'évolution de la présence postale territoriale. Le nouveau contrat de présence postale 2017-2019 fait apparaître deux modalités d'évolution du statut des points de contact :</p> <p>I. Dans le cas des points de contact éligibles au fonds de péréquation, situés dans des communes ayant un seul bureau de poste ou présents dans les communes nouvelles, un bureau de poste pourra être transformé en partenariat après concertation avec le maire de la commune. Cet échange sera basé sur un diagnostic réalisé par La Poste et présenté à la collectivité locale.</p> <p>II. Dans les autres cas, un bureau de poste pourra être transformé en partenariat à l'issue d'un dialogue renforcé avec le maire de la commune.</p> <p>Projets envisagés Les bureaux de poste ci-dessous font l'objet d'une concertation entre La Poste et les élus concernés et pourraient voir leur forme de présence postale évoluer après accord du Maire (il s'agit de l'article 6 A du contrat de présence postale 2017-2019):</p> <p>A court terme : Aunay sous Auneau, Orgères en Beauce, Saint Piat, Sours, Thiron Gardais.</p> <p>A moyen terme : Bu, Nogent le Rotrou Les Gauchetières, Toury.</p>		
	Concernant les communes de Chartres, Dreux et Vernouillet, La Poste poursuivra en 2018 une réflexion sur l'attractivité de son réseau qui conduira à une évolution probable de certains points de contact. Ces travaux viseront à constituer des véritables plateformes de services répondant aux besoins et aux modes de vie des clients, tout en prenant en compte les projets majeurs des villes.		
Indicateurs d'évaluation	Part de la population située à plus de 5 minutes d'un point donnant accès aux services postaux. Nombre de services d'autres opérateurs rendus accessibles par la Poste au sein de ses agences. Nombre de services d'autres opérateurs rendus accessibles au domicile via les facteurs.		
Moyens de mise en œuvre			
Calendrier de mise en œuvre	2017-2019		

Action n° 3	<b>Déploiement du numérique par la mise en œuvre du SDTAN</b>		
Orientation stratégique	<b>Faciliter l'accès et l'usage du numérique pour tous les publics</b>		
Objectif opérationnel	<b>Accélérer le déploiement des infrastructures de communication électronique et offrir une couverture numérique à tous les euréliens</b>		
Porteur de l'action	Syndicat Mixte Ouvert Eure et Loir Numérique	Document de référence	Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique - Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
Partenaires associés	Communes, EPCI, Associations locales, Services déconcentrés de l'État, GIP RECIA, Région Centre Val de Loire, Opérateurs de services		
Publics ciblés	Tous les Euréliens		
Présentation de l'action	<p>Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir a été parmi les 10 premiers départements français à adopter, dès 2010, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), afin d'accélérer le déploiement des infrastructures de communication électronique à Très Haut Débit. Un SDTAN constitue un référentiel commun autour duquel doivent se regrouper les acteurs publics pour favoriser la convergence des actions publiques à tous niveaux. Ce document d'objectifs de desserte du territoire prend en compte la diversité des acteurs potentiels (acteurs privés, collectivités, concessionnaire etc.), ainsi que leur mode de collaboration pour déployer des infrastructures à moindre coût sur le long terme. Le SDTAN d'Eure et Loir a été adopté à l'unanimité le 15 décembre 2010 et actualisé le 14 décembre 2011.</p> <p>Dans la continuité du SCORAN de la Région Centre, le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique fixe plusieurs objectifs pour 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100% des foyers touchés par la sensible augmentation des débits avec une couverture des réseaux fibre à l'abonné atteignant 70% des foyers, les 30% des foyers restant bénéficiant d'une montée en débit via le DSL amélioré ou la Radio THD.</li> <li>- Toutes les communes d'Eure-et-Loir seront desservies a minima par un point optique permettant de préparer l'avenir.</li> </ul> <p><u>Architecture technique pressentie pour le déploiement du réseau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 900 km de réseau de collecte, en complément du réseau existant ;</li> <li>- couverture fibre à l'abonné public-privé de 70% à 80% des foyers à horizon 2025 ;</li> <li>- Les 20 à 30% des foyers restants seront couverts en DSL amélioré (8% des foyers) et par technologie hertzienne via la BLR (16% des foyers) ;</li> <li>- Toutes les communes d'Eure-et-Loir seront desservies a minima par un point optique permettant de préparer l'avenir.</li> </ul> <p><u>Architecture du réseau de Collecte:</u></p> <p>Il s'agit d'établir un réseau de collecte départemental dimensionné pour apporter à terme un point optique par commune qui permettra à terme la capillarité de la desserte. Ce réseau de collecte raccorde progressivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les sites remarquables (Zones d'Activités Economiques, Sites Publics, Grandes Entreprises) ;</li> <li>- Les points de concentration de trafic des futurs dispositifs de montée en débits (Nœuds de Raccordement Optiques, NRA/SR, Points Hauts).</li> </ul>		
Indicateurs d'évaluation	Taux de couverture en Fibre optique. Taux de de couverture des sites identifiés en Fibres optiques		
Moyens de mise en œuvre	<p>Au total, 870 km de compléments de collecte doivent être programmés pour la mise en œuvre du SDTAN. Le phasage des extensions se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des extensions de 216 km seront réalisées entre 2013 et 2015.</li> <li>- Des extensions de 360 km seront réalisées entre 2016 et 2020.</li> <li>- Des extensions de 293 km seront réalisées entre 2021 et 2025.</li> </ul>		
Calendrier de mise en œuvre	2013-2025		

Action n° 4	<b>Déploiement de points d'accès internet public et gratuit</b>		
Orientation stratégique	<b>Faciliter l'accès et l'usage du numérique pour tous les publics</b>		
Objectif opérationnel	<b>Accélérer le déploiement des infrastructures de communication électronique et offrir une couverture numérique à tous les euréliens</b>		
Porteur de l'action	A déterminer	Document de référence	
Partenaires associés	Syndicat Mixte Ouvert Eure et Loir Numérique, Collectivités territoriales, Porteurs privés, Région Centre Val de Loire		
Publics ciblés	Tous les Euréliens		
Présentation de l'action	<p><b><u>Mise en place d'un réseau départemental de HotSpot Wifi</u></b></p> <p>Mise à disposition de points d'accès Internet gratuits afin de desservir des lieux fréquentés par le public. Le dispositif couvre un périmètre à l'intérieur d'un équipement communal, intercommunal ou départemental défini (ex mairie, MSAP...) et un périmètre à l'extérieur, dans une rayon de 50 mètres, en champs libre afin de couvrir un espace public.</p> <p>Dans un second temps, la mise en place de ce dispositif permet de proposer une offre d'accès Wifi, à destination d'acteurs privés (restaurants, maisons de retraite, EHPAD...), ils s'adresseront alors directement à l'opérateur de service retenu.</p> <p>Chaque bénéficiaire pourra, à sa charge, étendre sa diffusion réseau par l'installation de bornes supplémentaires.</p> <p>Cette solution permet d'apporter un accès au Web simple et gratuit, au public, administrés, visiteurs et élus. C'est une offre qui suit l'évolution des usages numériques en répondant aux besoins de consommation et communication actuels, en donnant accès à des informations d'ordre touristiques, culturelles, administratives et en multipliant les points d'accès.</p>		
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de commune bénéficiant du dispositif.</p> <p>Nombre de porteurs privés sollicitant la mise en place du dispositif.</p> <p>Qualité de la couverture wifi.</p> <p>Nombre de connexions et d'utilisateurs.</p>		
Moyens de mise en œuvre	A déterminer		
Calendrier de mise en œuvre	Pas d'éléments de calendrier		

Action n° 5	<b>Couvrir en téléphonie mobile les zones blanches du territoire</b>		
Orientation stratégique	<b>Permettre un accès égalitaire aux services publics dans tous les territoires</b>		
Objectif opérationnel	<b>Accélérer le déploiement des infrastructures de communication électronique et généraliser une couverture mobile en 3 G à tous les Euréliens</b>		
Porteur de l'action	Etat,	ARCEP	Document de référence Arrêté du 5 mai 2017 fixant la liste complémentaire des centres-bourgs de communes bénéficiant de l'extension du programme de couverture du territoire des
Partenaires associés	Opérateurs du secteur des communications électroniques, Communes, EPCI,		
Publics ciblés	Habitants, Entreprises et collectivité des communes répertoriées en zone blanche		
Présentation de l'action	<p>Dans le cadre du programme « zones blanches centres-bourgs », l'État mobilise une enveloppe de 30 millions d'euros afin de prendre à sa charge la construction des infrastructures (pylônes) destinées à accueillir les antennes mobiles des opérateurs. La couverture mobile du territoire dépend, hors zone blanche, de la stratégie des opérateurs privés. Elle est cependant encadrée par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).</p> <p>Arrêté du 5 mai 2017 fixant la liste complémentaire des centres-bourgs de communes bénéficiant de l'extension du programme de couverture du territoire des services mobiles : 4 communes répertoriées en " zone blanche " Fontaine-les-Ribouts, Frazé, Lanneray et Saint Lucie</p>		
Indicateurs d'évaluation	Amélioration de la couverture pour les usagers. Nombre de zones blanches résorbées		
Moyens de mise en œuvre	Dotations financières forfaitaire pour l'installation des pylônes Publication des cartes des couverture via le site <a href="http://monreseaumobile.fr">monreseaumobile.fr</a> Réattribution des fréquences arrivant à échéances par l'ARCEP (bandes 900/1800/2100MHz)		
Calendrier de mise en œuvre	Dès 2018 pour une effectivité dès 2020 (objectif fixé dans l'accord cadre entre le gouvernement, l'ARCEP et les opérateurs mobiles le 14janvier 2018.		

Action n° 6	<b>Développer la formation et la médiations aux usages du numériques</b>		
Orientation stratégique	<b>Accompagner les publics en améliorant leurs accès aux services</b>		
Objectif opérationnel	<b>Accompagner la mutualisation afin d'améliorer l'offre de service</b>		
Porteur de l'action	Communes, EPCI, MDA, Région Centre Val de Loire	Document de référence	SDAASAP contrats de ville
Partenaires associés	Conseil départemental, Maison Départementale de l'Autonomie, Maison de Service au Public, Opérateurs de services, Porteurs privés, Réseau des médiathèques dans le cadre de la formation au numérique, Porteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire		
Publics ciblés	Tous les Euréliens		
Présentation de l'action	<p>En raison de la dématérialisation croissante, globalement, l'amélioration de l'accessibilité des services pour la majorité des usagers, est présente un risque d'exclusion supplémentaire pour les citoyens qui cumulent précarité sociale et numérique. L'objectif est donc d'accompagner les usagers vers l'autonomie numérique par plusieurs actions :</p> <p><b>1. Accompagner et développer des animations collectives en matière d'usages numérique au sein des MSAP</b> L'objectif est de développer les compétences en "médiation numérique" pour accompagner les usagers dans leurs compréhension et maîtrise des technologies numériques. - Formation des animateurs MSAP en contact avec le public pour un meilleur accompagnement des usagers des services numériques des grands opérateurs sociaux, du Conseil départemental et des collectivités territoriales. - Accompagner et développer des animations collectives MSAP/Espaces Cyber Emploi sur les usages numériques pour les thématiques de retour à l'emploi. - Valoriser les formations existantes, comme celles proposées par la Région Centre Val de Loire "VISA PRO NUMERIQUE" à destination des demandeurs d'emploi et des salariés portant à la fois sur la connaissance de l'environnement et fonction de base d'un ordinateur, la saisie et mise en forme d'un texte, la recherche sur le web, l'utilisation d'une messagerie, maîtriser les techniques usuelles de l'information et de la communication, l'utilisation de logiciels professionnels.</p> <p><b>2. Développer des solutions innovantes pour former les seniors aux outils numériques et lutter contre l'isolement</b> Aller à la rencontre des seniors, à domicile ou en atelier pour les sensibiliser et informer sur les outils numériques et domotiques. L'exemple du projet des „Passeurs d'usages" dans le Perche, part d'un constat que les seniors isolés sont demandeurs d'apprendre pour se connecter au monde. Après avoir recensé les besoins des seniors, les passeurs d'usages proposent des initiations aux outils et usages du numériques. Après initiation, il est proposé aux seniors de participer à des rencontres et des expérimentations.</p> <p><b>3. Créer des outils facilitant le parcours de l'usager : outil d'information en ligne et le carnet social numérique</b> Mise en place d'un outil d'information en ligne permettant de cibler les besoins dès la page d'accueil d'un site internet par exemple et d'apporter une réponse rapide et personnalisée à l'usager. Un outil d'information en ligne permettant également à l'ensemble des acteurs d'accéder à une information ciblée (hôtesse d'accueil, MSAP, mairie...) et apporter ainsi une réponse personnalisée aux usagers. Utilisation d'une plate forme numérique permettant à l'usager de disposer de ses informations ( personnelles et familiales ) et dossiers en ligne et de suivre l'état d'avancement de ses demandes.</p> <p><b>4. Accompagner les collectivités dans leurs démarches d'e-administration</b> Au delà de l'accompagnement des usagers, le GIP Recia propose aux collectivités un accompagnement dans pour la mise en place d'un ensemble de services cohérents et innovants couvrant la chaîne de dématérialisation afin de faciliter les usages et les échanges entre collectivités et ainsi rendre les services publics plus accessibles à leurs usagers et d'en améliorer le fonctionnement interne (dispositif SOLAERE)</p> <p><b>5. Promeneurs du NET</b></p> <p><b>6- Prendre en compte les besoins et les questions d'accessibilité aux droits et services dans les territoires de la politique de la ville</b> Les habitants des quartiers prioritaires (QPV) souffrent des fractures sociales, numériques, culturelles et linguistique. La dématérialisation des procédures, du suivi scolaire, des prestations sociales, de demande d'emploi constituent des freins à l'accès aux droits comme, en secteur rural, l'éloignement, la précarité</p>		
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de participants.</p> <p>Nombre de collectivités accompagnées</p> <p>Nombre d'actions de médiation linguistique notamment dans les quartiers politique de la ville</p>		
Moyens de mise en œuvre	<p>Transmission aux EPCI des éléments produits dans le cadre du diagnostic du SDAASaP</p> <p>Affiner sur les secteurs à enjeux particuliers (territoire politique de la ville, ZRR) le diagnostic à mi-parcours</p> <p>Intégrer la médiation à l'usage du numérique comme outil de base pour l'accès aux droits</p> <p>Articuler les modalités d'intervention en direction des publics en situation de vulnérabilité (seniors, enfants)</p>		
Calendrier de mise en œuvre	2018 – 2020 diffusion des diagnostic SDAASaP et mobilisation des diagnostics à mi-parcours des contrats de ville		

Mission locale Point info famille

Action n° 7	<b>Informier et communiquer auprès des usagers et des habitants</b>		
Orientation stratégique	<b>Accompagner les publics en améliorant leurs accès aux services</b>		
Objectif opérationnel	<b>Accompagner la mutualisation afin d'améliorer l'offre de service</b>		
Porteur de l'action	A déterminer	Document de référence	
Partenaires associés			
Publics ciblés	Tous les Euréliens		
Présentation de l'action	<p>L'accessibilité aux services dépend en partie de la connaissance par les usagers des dispositifs et des acteurs qu'ils peuvent mobiliser. Pour cela, cette actions vise à recenser l'ensemble de l'offre de service et diffuser l'information auprès des habitants.</p> <p>Pour ce faire, un rapprochement et une meilleure coordination des réseaux d'acteurs devront être recherchés. Par ailleurs, une mise en commun des données devra être réalisée.</p>		
Indicateurs d'évaluation	<p>Mise en place d'une charte d'accueil commune</p> <p>Faciliter la diffusion de l'information auprès des acteurs associatifs, les réseaux d'accueil maternel, les centres sociaux, point info famille, mission locale ou tout autre porteur susceptible d'accueillir et d'accompagner du public</p>		
Moyens de mise en œuvre	Mobilisation du Réseau des MSAP et des outils de communication existants		
Calendrier de mise en œuvre	2019 à 2023		

Action n° 8	<b>Mobilité pour tous</b>		
Orientation stratégique	<b>Promouvoir des modes de transport écologiques et variés</b>		
Objectif opérationnel	<b>Informier et développer de nouveaux dispositifs de mobilité</b>		
Porteur de l'action	EPCI et Porteurs privés	Document de référence	
Partenaires associés	Collectivités territoriales, Associations locales, Services déconcentrés de l'État, Région Centre-Val de Loire		
Publics ciblés	Tous les Euréliens		
Présentation de l'action	<p><b><u>1. Favoriser la pratique du Co-voiturage</u></b>  Face à la montée du prix des carburants et aux préoccupations environnementales, le covoiturage est l'une des solutions qui peut aider à boucler son budget tout en faisant un geste citoyen.  Faciliter toutes les initiatives afin de proposer un service s'adressant à tous les automobilistes souhaitant partager leurs frais de déplacements ou aux personnes sans voiture et/ou éloignées des transports en commun.</p> <p>S'appuyer sur des points de covoiturage et développer le réseau. Des points de covoiturage clairement identifiés, situés à proximité d'axes empruntés, sécurisés et réservés à cet usage, sont plus fonctionnels pour les covoitureurs et peuvent constituer le point de départ ou d'arrivée d'un trajet.</p> <p><b><u>2. Expérimenter un réseau d'auto-stop en milieu rural</u></b>  Développer un réseau d'autostop en milieu rural sur un mode de fonctionnement aussi simple que l'auto-stop classique, mais sécurisé puisque :  - chaque membre passager ou conducteur est identifié sur une plateforme et dispose d'une carte personnelle  - Des arrêts sont matérialisés sur les parcours.</p> <p>Etapes :  - Définir un territoire d'expérimentation  - Construire un partenariat avec des initiatives privées  - Définition des arrêts  - Mise en place des outils de communication</p> <p><b><u>3. Expérimenter des solutions innovantes pour proposer aux séniors des solutions de mobilité via l'économie collaborative et les nouvelles technologies</u></b>  S'appuyer sur des plates formes privées afin de proposer une offre en transport aux séniors isolés n'ayant pas de solution de mobilité.</p>		
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'aires de covoiturage développés. Nombre d'abonnés actifs sur les plateformes de covoiturage atteints. Nombre de communautés créées. Importance du stationnement sur les aires de covoiturage.		
Moyens de mise en œuvre			
Calendrier de mise en œuvre			



Action n° 9	<b>Diffuser l'information sur les offres de transport</b>		
Orientation stratégique	<b>Promouvoir des modes de transport écologiques et variés</b>		
Objectif opérationnel	<b>Informier et développer de nouveaux dispositifs de mobilité</b>		
Porteur de l'action	Région Centre Val de Loire et Collectivités territoriales	Document de référence	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
Partenaires associés	Collectivités territoriales, Associations locales, Services déconcentrés de l'État		
Publics ciblés	Usagers des transports en communs		
Présentation de l'action	<p>Face à la multiplicité de l'offre de transports parfois peu lisible pour l'utilisateur entre les différents opérateurs (organismes locaux, Région Centre Val de Loire), l'objectif est donc de donner à l'utilisateur la meilleure information sur l'offre de transport en commun.</p> <p><b><u>1. Diffuser l'information auprès des voyageurs</u></b></p> <p>Un site internet <a href="http://www.remi-centrevalde Loire.fr">www.remi-centrevalde Loire.fr</a> informe les usagers de l'ensemble des services de cars et de transport à la demande. De plus, la centrale d'information multimodale <a href="http://JV-Malin.fr">JV-Malin.fr</a>, offre aux usagers des transports collectifs des itinéraires combinés sur l'ensemble des réseaux. Ce dispositif personnalisable, basé sur les données d'un système d'information multimodale, renseigne sur les horaires, temps de parcours, tarifs et correspondances.</p> <p><b><u>2. Renforcer la communication de l'offre en Transport à la Demande</u></b></p> <p>Créer ou renforcer la communication de manière conjointe avec la Région Centre Val de Loire afin d'informer sur l'offre de Transport à la demande en présentant les dispositifs à la fois portés par les collectivités locales et ceux portés par la Région Centre Val de Loire soucieuse d'améliorer la communication sur l'offre en transport à la demande.</p>		
Indicateurs d'évaluation	Nombre de visiteurs des sites internet. Nombre de supports créés pour diffuser l'information.		
Moyens de mise en œuvre			
Calendrier de mise en œuvre	2017-2023		

Action n° 10	<b>Attribuer des aides à la mobilité</b>		
Orientation stratégique	<b>Promouvoir des modes de transport écologiques et variés</b>		
Objectif opérationnel	<b>Attribuer des aides à la mobilité</b>		
Porteur de l'action	EPCI et Région Centre Val de Loire	Document de référence	
Partenaires associés	Collectivités territoriales, Associations locales, Services déconcentrés de l'Etat		
Publics ciblés	usagers des transports en communs		
Présentation de l'action	<p><b><u>1. Réseau de transport à la demande</u></b> Le service « Rémi + à la Demande » dessert l'ensemble des communes du département d'Eure-et-Loir (hors communes appartenant au Périmètre de Transport Urbain de l'agglomération de Dreux et de l'agglomération de Chartres), en complément des services de TAD proposé par les agglomérations de Dreux et Chartres. Concernant l'Agglo du Pays de Dreux, le Transport à la Demande Linéad (TAD) permet de se déplacer en choisissant un lieu de départ et un lieu de destination parmi une liste d'arrêts répartis sur l'ensemble de l'Agglo du Pays de Dreux. Le service est accessible à tout public, sans condition particulière.</p> <p><b><u>2. Aide à la location d'un véhicule pour le public intérimaire</u></b> Le FASTT, (Fonds d'action sociale du travail temporaire), association Loi 1901 à but non lucratif financée par les agences d'emploi, propose des services et des prestations pour favoriser l'accès au logement, sécuriser l'accès au crédit, faciliter la mobilité et l'accès à l'emploi. Le FASTT intervient également pour faciliter la vie quotidienne des intérimaires (mutuelle santé, accompagnement social). Le FASTT met un véhicule à disposition des intérimaires sans solution pour se rendre sur leur lieu de travail sous 48 heures pour 10 € par jour. Le FASTT prend en charge le reste du coût de la location (soit l'équivalent de 83 % du tarif public de location). Le prix comprend : l'assistance, et l'assurance pour des trajets domicile-travail allant jusqu'à 100 km.</p> <p><b><u>3. Aide au Transport en Milieu Rural</u></b> Les bénéficiaires du RSA « socle » ainsi que les jeunes de moins de 25 ans (bénéficiaires FDAJ), peuvent bénéficier d'un transport gratuit (financé par le Conseil Départemental) pour effectuer certaines démarches.</p> <p><b><u>4. Permis à 1 euro pour les jeunes</u></b> Cette aide s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans souhaitant se présenter aux catégories A2, A1 ou B du permis de conduire. Ils doivent pour cela choisir une auto-école partenaire de l'opération, puis se rendre dans un établissement de crédit partenaire pour l'examen du dossier. Une fois accordé, le montant du prêt, à taux zéro, est versé à l'école de conduite. Le remboursement du prêt se fait par mensualités ne pouvant excéder 30 €</p>		
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes bénéficiaires. Satisfaction des usagers. Pertinence du choix des lieux de départ et de destination (RTD).		
Moyens de mise en œuvre			
Calendrier de mise en œuvre	2017-2023		

Action n° 11	<b>Lutter contre l'isolement et développer des actions de prévention</b>		
Orientation stratégique	<b>Favoriser une égalité d'accès aux soins</b>		
Objectif opérationnel	<b>Renforcer et conforter les actions de prévention</b>		
Porteur de l'action	Maison Départementale de l'Autonomie, EPCI, CPAM	Document de référence	Plan national de prévention Plan départemental d'aide aux aidants
Partenaires associés	Collectivités territoriales, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, Organismes inter régimes		
Publics ciblés	Tous les Euréliens		
Présentation de l'action	<p><b><u>1. Inciter les territoires à définir des actions de prévention et de promotion de la santé</u></b>  - Dans le cadre de l'élaboration des Contrats Locaux de Santé, inciter les territoires à définir des objectifs et actions de prévention.  - Soutenir les actions de la Maison Départementale de l'Autonomie pour lutter contre l'isolement  - Soutenir les actions de la Maison Départementale de l'Autonomie en matière de santé pour les seniors en valorisant les compétences d'un professionnel de santé</p> <p><b><u>2. Soutenir la Maison Départementale de l'Autonomie dans la mise en place d'un outil de veille afin de repérer des situations de fragilités</u></b>  Organiser un réseau coordonné de veille effectué par l'ensemble des intervenants à domicile afin de repérer des situations de fragilité chez les personnes en perte d'autonomie ou en situation de précarité.</p> <p><b><u>3. Assurer une meilleure connaissance des principaux dispositifs de prévention auprès des collectivités locales, associations locales et grand public</u></b></p> <p>Espace d'accueil polyvalent Espace d'accueil de santé  Système de veille pluridisciplinaire pour personne en fragilité précarité et isolement</p>		
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'actions collectives. Nombre de participants aux actions collectives. Nombre de situation de fragilité détectées.		
Moyens de mise en œuvre			
Calendrier de mise en œuvre	2017-2023		

Action n° 12	<b>Renforcer l'implication des territoires dans la conduite de politique de santé</b>		
Orientation stratégique	<b>Favoriser une égalité d'accès aux soins</b>		
Objectif opérationnel	<b>Soutenir le développement organisé et concerté du maillage en services de santé</b>		
Porteur de l'action	Agence Régionale de Santé, Professionnels de santé	Document de référence	Projet Régional de Santé 2 – Schéma Régional de Santé
Partenaires associés	EPCI, associations locales, services déconcentrés de l'État, Conseil départemental, Région Centre-Val de Loire		
Publics ciblés	Développer une politique de santé dans les territoires les moins denses		
Présentation de l'action	<p>Avec une densité en 2016 de 59 médecins pour 100 000 habitants (moyenne régionale de 70 et nationale de 131), l'Eure et Loir fait partie des départements les plus fragiles en matière d'offre médicale. Malgré le zonage pluriprofessionnel pointant des secteurs géographiques en plus grande difficulté d'accès aux soins en 2014, la désertification médicale est ressentie en 2017 sur l'ensemble du territoire départemental.</p> <p><b>1. Le zonage des professionnels de santé libéraux</b>  Dans le cadre du zonage des professionnels de santé libéraux, l'Agence Régionale de la Santé d'Eure-et-Loir a mis en place en 2017 des concertations visant à identifier les zones d'intervention prioritaire et les zones de vigilance. Ces zonages permettent la mise en oeuvre des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé libéraux. Les pistes déclinent les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'attractivité de l'exercice médical en zones blanches par des aides à l'installation;</li> <li>- Bâtir un outil interactif d'aide à l'installation, destiné à accompagner le nouveau zonage : Instal Toi Doc</li> <li>- Mettre en place une gouvernance territoriale pour le suivi local de la démographie médicale.</li> </ul> <p><b>2. L'exercice coordonné</b>  Au 1er Février 2018, 13 Maison de Santé Pluridisciplinaire labellisées sont en fonctionnement dans le département. La labellisation et les financements afférents (CRST, CPER, DETR, FEADER) sont conditionnés à l'existence d'un projet de santé impliquant a minima deux médecins généralistes. Un accompagnement du Groupement de Coopération Sanitaire Télésanté du Centre et de l'avis favorable de l'ARS est également nécessaire. L'enjeu est, en lien avec l'ARS, de réfléchir dans le cadre du SDAASAP à une implantation des MSP en lien avec les zones de désertification médicale.</p> <p><b>3. Accompagner les territoires dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs Contrats Locaux de Santé CLS</b>  Le Contrat Local de Santé constitue un engagement contractuel, pour une durée de 3 à 5 ans, entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale. Il permet de mettre en oeuvre le projet régional de santé à une échelle plus locale, notamment à l'échelle d'un Pays ou d'un EPCI. Ces projet permettent de définir le cadre d'éventuelles mutualisations. En fonction des enjeux de santé du territoire concerné, le Contrat Local de Santé peut porter sur tout ou partie du champ de compétences de l'ARS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de la santé,</li> <li>- Prévention,</li> <li>- Politique de soins ,</li> <li>- Accompagnement médico-social</li> </ul> <p>Trois territoires d'Eure et Loir disposent d'un CLS : Agglo du Pays de Dreux, Chartres Agglo (en cours), Coeur de Beauce.</p> <p><b>4- Favoriser l'émergence de communautés professionnelles ou de réseaux d'acteurs</b>  qui par un maillage et une coordination opérationnelle permettent et améliore la prise en charge des patients. la Région aide financièrement (via les CRST) l'émergence de communautés professionnelles territoriales de santé, ainsi que l'animation et les plans d'action liés aux contrats locaux de santé. Elle a également mis en place avec l'ARS le portail Instaloidoc</p>		
Indicateurs d'évaluation	Évolution de la démographie médicale. Évolution de l'offre de soins primaires. Nombre de CLS mis en oeuvre Nombre de MSP		
Moyens de mise en oeuvre	Instaloidoc ( <a href="http://www.instaloidoc-centrevalde Loire.fr/">http://www.instaloidoc-centrevalde Loire.fr/</a> ) pour attirer les médecins en région Centre Val de Loire (la santé est une priorité régionale, le Conseil régional est également un partenaire associé à mentionner sur cette fiche)		
Calendrier de mise en oeuvre	2017-2023		

Action n° 13	<b>Accompagner l'émergence des projets de télémédecine</b>		
Orientation stratégique	<b>Favoriser une égalité d'accès aux soins</b>		
Objectif opérationnel	<b>Soutenir le développement organisé et concerté du maillage en services de santé</b>		
Porteur de l'action	Agence régionale de Santé GCS Télésanté Centre (GRADES)	Document de référence	
Partenaires associés	Collectivités territoriales, associations locales, services déconcentrés de l'État, Conseil départemental, Région Centre-Val de Loire, professionnels de santé (libéraux et salariés), Etablissements sanitaires, ESMS.		
Publics ciblés	Professionnels de santé ainsi que tous les euréliens particulièrement les personnes peu mobiles ou les seniors		
Présentation de l'action	<p>La télémédecine est une composante de la télésanté. Selon le code de santé publique (art. L.6316-1), elle est « une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication . »</p> <p>La télémédecine est une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication. Elle met en rapport, entre eux ou avec un patient, un ou plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels figurent nécessairement un professionnel médical et, le cas échéant, d'autres professionnels apportant leurs soins au patient. Elle permet d'établir un diagnostic, d'assurer, pour un patient à risque, un suivi à visée préventive ou un suivi post-thérapeutique, de requérir un avis spécialisé, de préparer une décision thérapeutique, de prescrire des produits, de prescrire ou de réaliser des prestations ou des actes, ou d'effectuer une surveillance de l'état des patients.</p> <p>Il existe plusieurs formes de télémédecine notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La téléconsultation permet à un professionnel médical de donner une consultation à distance par l'intermédiaire des technologies de l'information et de la communication (art R.6316-1 CSP). C'est un acte médical et une action synchrone (patient et médecin se parlent). Elle permet au professionnel de santé médical requis de réaliser une évaluation globale du patient, en vue de définir la conduite à tenir à la suite de cette téléconsultation. et - La téléexpertise permet à un professionnel médical de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux par l'intermédiaire des technologies de l'information et de la communication (art R.6316-1 CSP). C'est d'abord un acte médical et une action asynchrone (patient et médecin ne se parlent pas)</li> </ul> <p><b>Accompagner l'émergence des projets de télémédecine</b></p> <p>Accompagner les territoires dans la mise en place de projets de télémédecine et accompagner les acteurs du médical et médico-social afin de faire émerger des expérimentations en Eure et Loir.</p> <p>Le Conseil départemental en partenariat avec l'ARS a participé à l'élaboration d'un état des lieux afin de mettre en exergue les freins rencontrés. Ces freins d'ordre techniques, financiers et humains seront à lever afin d'accompagner</p>		
Indicateurs d'évaluation	Nombre de patients traités Nombre d'actes réalisés par le biais de la télémédecine Nombre de téléconsultation et de téléexpertise Nombre de structures équipées		
Moyens de mise en œuvre			
Calendrier de mise en œuvre	2017-2020		

Action n° 14	<b>Assurer la promotion du territoire pour les professionnels de santé et les étudiants en médecine</b>		
Orientation stratégique	<b>Favoriser une égalité d'accès aux soins</b>		
Objectif opérationnel	<b>Soutenir le développement organisé et concerté du maillage en services de santé</b>		
Porteur de l'action	Conseil départemental	Document de référence	
Partenaires associés	Collectivités territoriales, ARS, Ecoles de formation, Région Centre-Val de Loire		
Publics ciblés	ARS, Professionnels de santé, étudiants en médecine, conseil de l'ordre, centres hospitaliers, CPAM, MSA, Ecole de formation, A		
Présentation de l'action	<p>Afin de réduire les problèmes de démographie médicale, le Conseil départemental s'engage depuis 2010 dans la mise en oeuvre du Plan Santé 28. Outil permettant de renforcer l'attractivité de l'Eure et Loir auprès des étudiants et stagiaires en médecine ainsi que des professionnels de santé (médecine générale, spécialisée, kinésithérapeute, sage femme) le Plan Santé 28 s'articule autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accueil d'étudiants et l'installation de professionnels de santé en Eure-et-Loir</li> <li>- Rendre le territoire plus attractif pour attirer de nouveaux professionnels</li> <li>- Favoriser les pratiques professionnelles de réseaux</li> </ul> <p>Le Plan Santé 28 sur la période 2010/2017 comporte plusieurs actions ponctuelles et récurrentes :</p> <p><u>Aides en faveur des étudiants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à l'hébergement : 162 étudiants bénéficiant de ce dispositif depuis 2011.</li> <li>- Indemnités de déplacements pour les stages chez les praticiens libéraux (hors médecine libérale) : 45 étudiants bénéficiant de ce dispositif depuis 2011</li> <li>- Accueil d'internes de médecine générale en PMI – gynécologie/pédiatrie</li> <li>- Accueil de formations d'internat décentralisées à Chartres, au Pôle universitaire</li> <li>- Moments conviviaux pour favoriser l'intégration dans le territoire.</li> </ul> <p><u>Aides en faveur des professionnels de santé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement personnalisé à l'installation (tout type d'exercice confondu)</li> <li>- Sensibilisation à la maîtrise de stage et financement de la formation :</li> <li>- Promotion du prêt d'honneur, via la plateforme initiatives 28</li> </ul> <p><u>Aides en faveur des collectivités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention aux collectivités pour les projets de regroupement de professionnels de santé</li> <li>- Mise en valeur des opportunités professionnelles et des besoins des territoires</li> </ul>		
Indicateurs d'évaluation			
Moyens de mise en oeuvre			
Calendrier de mise en oeuvre	2017-2023		

Action n° 15	<b>Adapter le réseau éducatif au territoire</b>		
Orientation stratégique	<b>Assurer un temps d'accès raisonnable aux établissements scolaires</b>		
Objectif opérationnel	<b>Adapter le réseau éducatif au territoire</b>		
Porteur de l'action	DSDEN	Document de référence	
Partenaires associés	EPCI ?? ,Associations locales, services déconcentrés de l'État, Conseil départemental, Région Centre-Val de Loire		
Publics ciblés	Lycéens		
Présentation de l'action	<p><b>1. Etat des lieux</b></p> <p>Une démarche partenariale impliquant les élus, la DSDEN, (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) les services de l'Etat, les enseignants, les parents d'élèves, les représentants des personnels permettra de construire un état des lieux partagé du réseau éducatif sur le territoire visé, évaluer son efficacité pédagogique et mesurer les perspectives qui s'y attachent. Cet état des lieux permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire évoluer l'organisation scolaire du territoire en structurant, le cas échéant, un nouveau réseau d'écoles ;</li> <li>- mettre en œuvre des conditions d'accueil et d'enseignement favorables au bien-être de la communauté éducative et à la réussite des élèves (bâti scolaire, matériel pédagogique, nouvelles technologies,...) ;</li> <li>- accompagner les investissements induits par la réorganisation du réseau des écoles, par la mobilisation de la DETR ;</li> <li>- renforcer et adapter le transport scolaire dans les zones éloignées des établissements.</li> </ul> <p><b>2. Création d'un nouveau lycée</b></p> <p>La création d'un nouveau lycée polyvalent sur la commune de Hanches, proche d'Epernon au cœur d'un mouvement centripète permettra de minimiser les incidences sur les déplacements. Ce lycée polyvalent dont la filière professionnelle tournera autour des métiers du numérique accueillera 1 000 élèves qui bénéficieront des équipements sportifs de la commune d'Epernon et la proximité de la gare SNCF. En effet, la ville d'Epernon bénéficie quotidiennement de l'arrivée de 3 000 personnes qui viennent, pour 30 % des entrants de Chartres métropole, pour 20 % de l'agglomération de Dreux et des Yvelines, et pour 35 % de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.</p>		
Indicateurs d'évaluation	Temps d'accès aux établissements scolaires Nombre moyen d'enfants par classe Conditions d'accueil et d'enseignement améliorées Mobilisation de la DETR		
Moyens de mise en œuvre			
Calendrier de mise en œuvre	Ouverture du lycée à l'horizon 2020-2022		

Action n°	<b>Observatoire et outils numériques</b>		
Orientation stratégique	<b>Offrir aux jeunes des services adaptés à leurs besoins</b>		
Objectif opérationnel	<b>Connaitre les besoins de la jeunesse et faciliter leurs parcours</b>		
Porteur de l'action	Etat, Région Centre-Val de Loire	Document de référence	
Partenaires associés	Collectivités territoriales, associations locales, services déconcentrés de l'État		
Publics ciblés	Jeunes de 12 à 25 ans		
Présentation de l'action	<p><b><u>1.Observatoire de la jeunesse</u></b>  Cet observatoire aura pour objet d'améliorer la connaissance de la jeunesse présente en Eure-et-loir. Il éditera chaque année un état des lieux de la jeunesse et synthétisera l'ensemble des données statistiques sur les jeunes. Il présentera en outre un « baromètre Jeunesse » permettant de faire un suivi annuel de l'opinion des jeunes, afin de mieux prendre en compte leurs attentes et avis.</p> <p>L'observatoire pourra également émettre des propositions visant à apporter une réponse adaptée aux besoins de la jeunesse en Eure-et-loir dans différents domaines (culture, loisirs, sports, ...), et lever les freins à l'implication des jeunes dans les instances participatives.</p> <p><b><u>2.Faciliter les apprentissages et les parcours des élèves.</u></b>  Construire un environnement numérique permettant de mieux informer, conseiller, soutenir et interagir afin d'améliorer la vie des jeunes au quotidien : l'exemple de la Carte Jeune O Centre.</p>		
Indicateurs d'évaluation	Qualité des analyses statistiques Mise en place de nouveaux projets tenant compte des besoins recensés par l'observatoire Nombre de jeunes mobilisés		
Moyens de mise en œuvre			
Calendrier de mise en œuvre			



Action n°18	<b>Développer la formation d'enseignement supérieur déconcentrée et favoriser l'émergence de de nouveaux modes d'accès à l'éducation (e-éducation)</b>		
Orientation stratégique	<b>Accessibilité physique à une offre de formation supérieure</b>		
Objectif opérationnel	<b>Développer des formations de niveau supérieur en zone rurale en cohérence avec le développement économique de la zone ou les besoins de la zone d'emploi</b>		
Porteur de l'action	Conseil Régional Centre-Val de Loire	Document de référence	
Partenaires associés	DSDEN, EPCI		
Publics ciblés	Public Scolaire, Etudiants, jeunes diplômés niveau IV		
Présentation de l'action	<p>Déséquilibre entre les aires urbaines de et les secteurs plus ruraux en matière d'offre de formation supérieure. En réponse aux besoins démographiques et aux projets de développement économique création d'un nouveau lycée polyvalent dans la zone de Hanches, proche d'Epéron permettra d'accueillir une filière professionnelle autour des métiers du numérique. Ce lycée est situé à proximité d'une gare</p> <p>Expérimenter ou faciliter l'émergence d'une réflexion sur l'utilisation du numérique via les MOOCs, les Espaces publics Numériques (EPN) et autres tiers lieux (Médiathèque) pour favoriser l'accès à des formations supérieures</p> <p>Communiquer sur cette offre dans les réseaux mutualisés, dans le réseau Information Jeunesse et les organismes d'aide au retour à l'emploi dont les missions locales</p>		
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de jeunes accueillis</p> <p>Nombre d'entreprises partenaires</p>		
Moyens de mise en œuvre			
Calendrier de mise en œuvre	ouverture du lycée à l'horizon 2020-2022		

Action n° 17	<b>Accompagner les jeunes au plus près de leurs lieux de vie et des possibilités dans leur bassin d'emploi. Lutter contre le rejet des services publics et le repli des jeunes en difficulté ou en situation d'exclusion en milieu urbain (QPV) et rural</b>		
Orientation stratégique	<b>Améliorer l'accès à la formation et à l'emploi des jeunes</b>		
Objectif opérationnel	<b>Lutter contre les problèmes d'insertion des jeunes en difficulté ou en situation d'exclusion en milieu urbain (QPV) et rural</b>		
Porteur de l'action	UD DIRECCTE locale	Mission	Document de référence CPO / Plan d'action des missions locales
Partenaires associés	Région Centre Val de Loire, EPCI, Conseil départemental		
Publics ciblés	PJeunes 16-25 ans		
Présentation de l'action	<p>Les missions locales sont des outils et des espaces d'accueil visant à faciliter et améliorer la réussite professionnelle et l'insertion des jeunes.</p> <p>Chaque jeune bénéficie d'un suivi personnalisé et individualisé en termes d'emploi, de formation mais aussi de logement ou de santé.</p> <p>L'objectif est de faciliter la mise en place d'antenne ou de points contacts décentralisés pour les jeunes éloignés de l'emploi et construire des actions adaptées aux besoins des jeunes en retrait du service public ;</p> <p>mailler avec les intervenants locaux pour faciliter la prise en charge et le suivi du jeune en fonction des freins à l'emploi repérés.</p> <p>Mobilisation des outils du Conseil Régional CVL. Des outils numériques tels que CLEOR (<a href="https://www.cleor-centrevaldeloire.fr/">https://www.cleor-centrevaldeloire.fr/</a>), moteur de recherche conçu avec tous les partenaires du SPRO pour les habitants qui cherchent à s'informer sur les métiers, les secteurs économiques, les entreprises, les formations professionnelles et l'orientation sur son bassin de vie permettent de renseigner chacun sur les opportunités près de chez lui, en fonction de ses compétences et centres d'intérêt (y compris en termes d'offres de logement temporaire pendant les formations)</p>		
Indicateurs d'évaluation	<p>Diffuser une information complète et actualisée auprès des missions locales (via une plate forme)</p> <p>Nombre de points de contacts ou d'antennes en milieu rural</p> <p>Nombre de points de contacts en QPV</p> <p>Nombre de jeunes reçus</p>		
Moyens de mise en œuvre	Mutualisation de lieux d'accueils, : mairie, guichet unique, MSAP ou autre		
Calendrier de mise en œuvre	Immédiat		

Action n° 19	<b>Maintenir une offre commerciale de proximité Développer les formes innovantes d'activité sur les territoires</b>		
Orientation stratégique	<b>Améliorer l'activité économique par une offre commerciale de qualité aux habitants et aux entreprises</b>		
Objectif opérationnel	<b>Favoriser les nouvelles formes de commerce et les initiatives d'implantation d'entreprise en zone rurale</b>		
Porteur de l'action	EPCI, Conseil départemental, communes,	Document de référence	
Partenaires associés	Région Centre Val de Loire, UD-DIRECCTE , associations locales, communes, chambres consulaires		
Publics ciblés			
Présentation de l'action	<p>Les zones les moins denses ont vu décliner leur offre de services commerciaux du fait notamment de la création de zones commerciales péri-urbaines mais également du fait du e-commerce. Cette situation implique des enjeux d'accessibilité aux commerces en particulier pour les publics peu mobiles et/ou plus dépendants d'une offre de proximité (séniors)</p> <p>Promouvoir des pratiques alternatives de consommation en valorisant les ressources locales : circuit court, AMAP, services itinérants de portage de paniers ...</p> <p>Favoriser une offre commerciale à prix modéré pour les publics fragiles sur le plan socioéconomique via des initiatives solidaires telles que les épiceries solidaires et les ressourceries.</p> <p>Maintenir une offre commerciale de proximité dans les centres-bourgs ou dans les quartiers politiques de</p>		
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'initiatives recensées		
Moyens de mise en œuvre	<p>Recenser les dispositifs en circuit courts existants avec le réseau de l'ESS, les associations de commerçants ou de producteurs locaux, les chambres consulaires</p> <p>Dispositif Coeur de ville</p> <p>Accompagner les initiatives locales en cohérence avec les PLUi, les ScoT</p> <p>Faciliter l'accompagnement des porteurs ou des initiatives par les consulaires pour disposer des leviers notamment financier (FISAC)</p>		
Calendrier de mise en œuvre	2019		

Action n°20	<b>Favoriser l'emploi et l'activité économique en prenant appui sur les lieux numériques ou favorisant le télétravail</b>		
Orientation stratégique	<b>Adapter les territoires aux nouvelles habitudes du monde professionnel</b>		
Objectif opérationnel	<b>Maintenir ou développer l'activité économique dans les territoires en utilisant le maillage en matière numérique entre les espaces de co-working, les lieux numériques, les pépinières</b>		
Porteur de l'action	EPCI, Conseil départemental, communes, Conseil Régional	Document de référence	
Partenaires associés	Région Centre Val de Loire, UD-DIRECCTE , associations locales, communes, chambres consulaires		
Publics ciblés			
Présentation de l'action	soutenir les dynamiques et ou les logiques de coopération entre les espaces collaboratifs (pépinières) et le tiers lieux notamment en anticipant les logiques de coopération, en créant des espaces de co-working qui intègrent les services au public et aux entreprises. Soutenir la création d'espaces de nouveaux usages numériques tels que les FabLab.		
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'initiatives recensées		
Moyens de mise en œuvre	Territoires de solidarité		
Calendrier de mise en œuvre	2019		